

Demain  
Édition spéciale  
de 16 pages à conserver



Votre fait du jour **Le triste palmarès des vols de voitures en Île-de-France et dans l'Oise** ➔ P. VI et VII

78

Matin 12°  
Midi 16°  
Soir 12°



Jeudi 30 mai 2024 · Yvelines

# Le Parisien

**SEPTEUIL** | L'affaire a été révélée par trois associations de défense de l'environnement. La société qui avait coupé des chênes d'au moins 150 ans était jugée ce mardi. Elle sera fixée sur son sort le 24 juin.

## Des abattages non autorisés pour vendre le bois en Chine

Élisabeth Gardet  
et Laura Lego

**PILLÉS, DÉCIMÉS.** Les chênes de Septeuil avaient 150 ans au moins. Ils ont été acheminés vers la Chine, où l'abattage de cette essence est interdit, pour y être revendus trois fois plus cher qu'en France. 256 arbres centenaires massacrés sur 35 parcelles, soit environ 10 ha, dans une zone forestière protégée. À l'automne 2022, les habitants de ce petit village du Mantois, ont constaté le carnage, éberlués. Le tribunal correctionnel examinait le dossier mardi soir, après le dépôt de plainte de trois associations de défense de l'environnement, « Sauvons les Yvelines », « Jade » et « Sauvons la Tournelle ».

**Plus de 100 000 € transférés depuis l'Asie**

Serdar D., 32 ans, soupçonné d'avoir orchestré les coupes entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2022, était jugé pour « fausse déclaration » et « coupe illicite et abusive ». La procureure a requis six mois de prison avec sursis à son encontre, la confiscation des biens immobiliers et des sommes d'argent saisies lors de l'enquête, une interdiction de gérer pendant cinq ans et une interdiction d'exercer la pro-



Les représentants des associations de défense de l'environnement (ci-contre) qui ont révélé la déforestation illégale de la forêt de Septeuil étaient présents au tribunal de Versailles ce mardi.

fession de forestier pendant la même durée.

La magistrate a aussi réclamé une amende de 15 000 € pour la société forestière. Officiellement, c'est la mère de Serdar qui est déclarée comme gérante de cette entreprise implantée à Limay, mais l'enquête a démontré qu'elle n'en était que la gérante « de paille ». Le fils en tiendrait les ficelles. L'affaire a été mise en délibéré : le tribunal rendra son jugement le 24 juin. Au cours de leur enquête, les gendarmes ont découvert que les demandes d'autorisation préalable à l'abattage, accordées par la mairie de Septeuil, n'avaient pas été respectées. Les taux de prélèvement ont été dépassés, des ar-

bres ont été abattus sur des parcelles non déclarées et sans l'autorisation des propriétaires.

Lors des perquisitions, les enquêteurs ont découvert 27 000 € en espèces et des documents faisant état de transferts d'argent depuis la Chine vers le compte bancaire turc de la mère du prévenu, pour 109 400 €. Deux biens immobiliers d'une valeur de 149 000 € ont été saisis et 14 000 € sur le compte de la société. Dans son rapport, l'office national des forêts (ONF) a estimé le préjudice à 160 000 €. Seul Serdar a été poursuivi.

Titulaire d'un CAP de travaux publics, il a appris le métier de forestier « sur le tas »,



LP/VIRGINIE WEBER

avec son père. Pendant toute l'audience, la présidente l'a poussé dans ses retranchements. « Les coupes d'éclaircie que vous prétendiez vouloir effectuer à Septeuil, ça veut dire quoi ? » tente-t-elle. « Bah... C'est couper tout ce qui est nécessaire. Les arbres qui sont arrivés à maturité, il faut les cueillir... Pardon, les couper. Ceux qui sont malades aussi »,

bafouille Serdar, jean et veste noirs, laborieux dans ses interventions.

**« Trop de réglementation tue le commerce »**

Sur les factures et les contrats, pas d'indication de quantité, ou pas tout le temps. Pas de prix au mètre cube non plus. La présidente s'en étonne. « Tout le monde fait comme ça », ba-

laie le prévenu. Son avocat vole à son secours : « Il n'a pas de rigueur administrative. Le forestier ne raisonne pas comme ça. C'est un monde où trop de réglementation tue le commerce. » Dans une stratégie de défense acrobatique, l'avocat a décidé de plaider la relaxe. De dénoncer une enquête « à charge ». Et de tout rejeter en bloc : le nombre d'arbres et de parcelles retenus par le parquet, la légitimité de l'ONF..

Les virements depuis la Chine vers le compte turc ? La vente d'un bien immobilier en Turquie avance l'avocat de la défense. Pourtant, rien ne semble correspondre. Ni les sommes, ni les dates. « Ce n'est pas courant quand même une société chinoise qui achète un bien en Turquie. Et avec deux versements successifs ». « Si, si, insiste l'avocat. Ils investissent, les Chinois. Ils achètent des ports, des aéroports... » Un ange passe. « Bon, coupe la présidente. On va s'en tenir à cette absence d'explication. »

Les avocats des parties civiles ont tour à tour mis en avant le préjudice écologique, l'impact psychologique pour les habitants, et une « opacité totale dans le fonctionnement de cette société ». La procureure a fustigé « le pillage des forêts, par des gens qui visent ce qui est le plus rentable ».

Philippe Heurtevent, président de « Sauvons les Yvelines », ne s'en remet pas : « Ce qui s'est passé, c'est énorme pour la planète. La manière dont les arbres ont été coupés, dont les sols ont été détruits, ne permettra pas à cette forêt de se régénérer seule. Il va falloir tout replanter. Et il faudra trois générations pour retrouver l'équivalent de ce que nous avons perdu. »



**Il faudra trois générations pour retrouver ce que nous avons perdu**

Philippe Heurtevent, président de « Sauvons les Yvelines »